

Séance  
ordinaire du 22  
novembre 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT-DEUXIÈME (22<sup>E</sup>)  
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-VINGT ET UN (2021) À  
COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-  
VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.11.526

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.11.527

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 27 septembre 2021 ainsi que des séances extraordinaires du 1<sup>er</sup> et 8 octobre 2021.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ✓ Comptes réguliers : 551 788.87\$
  - ✓ Comptes préautorisés : 1 687 373.81\$

**ADMINISTRATION**

5. Message de condoléances à la famille de madame Thérèse Beaulieu-Roy, cofondatrice de les Ateliers plein soleil.
6. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022
7. Appui à l'école du Mistral pour le projet d'infrastructure - terrain synthétique.
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2021.

9. Nomination d'un maire suppléant.

10. Ratification de mandat complémentaire pour travaux additionnels du réaménagement de l'hôtel de ville.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

11. Ratification de mandat de piquetage des lots de la rue Georges-Henri de Champlain.

12. Autorisation de mandat à la firme Idées Durables inc.

### **FINANCES**

13. Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.

14. Dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2021.

15. Approbation de la programmation des travaux version 3 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

16. Radiation de comptes à recevoir.

17. Autorisation de versement de dons.

18. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la ville lors de la vente pour taxes de certains immeubles.

19. Autorisation de signatures pour l'achat du 300, avenue du Sanatorium.

### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

20. Ratification d'embauche à la piscine Gervais-Rioux.

21. Autorisation de changement de statut de salarié en probation à salarié temporaire pour monsieur Rémi Sénéchal.

22. Autorisation de formation pour madame Noémie Richard.

### **LOISIRS**

23. Autorisation de signature de l'avenant de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent.

24. Autorisation de paiement – démolition du Stade du centenaire.

25. Autorisation de versement de la subvention de la Ville de Mont-Joli à l'Association de baseball mineur de Mont-Joli.

26. Autorisation de pont payant à Moisson Mitis pour la guignolée.

27. Autorisation de contrat pour le déneigement des accès du Château Landry.

28. Autorisation des dépenses pour la parade de Noël.

29. Autorisation de versement de la subvention de la Ville de Mont-Joli au Club de soccer de Mont-Joli.

30. Autorisation de soutien financier au comité jeunesse de la Maison des jeunes de Mont-Joli.

31. Autorisation de contrat de service annuel – CIMCO Réfrigération.

32. Autorisation de dépenses pour des activités de Noël à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

33. Nomination d'un gestionnaire et responsable de formation et autorisation de signature de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'École nationale des pompiers du Québec.

34. Autorisation d'inscription à la formation Officier 1.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

35. Autorisation d'octroi de contrat pour le sel déglacage 2021-2022.

36. Autorisation d'octroi de contrat pour le déneigement des chemins Harton et Caron pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023.

37. Autorisation d'octroi de contrats pour le déneigement des stationnements municipaux – Hiver 2021-2022 et 2022-2023.

38. Autorisation de contrat à la firme Sani-Manic pour la vidange des fosses septiques.

39. Autorisation de contrat pour les produits pétroliers pour l'année 2022.

40. Autorisation d'octroi de contrat pour la fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2022.

41. Adjudication du contrat pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour les années 2022, 2023 et 2024.

42. Ratification de mandat à la firme LER pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de reconstruction d'un égout pluvial et de l'émissaire de la rue d'Anjou.

43. Adjudication d'un mandat à l'Association les Transporteurs en vrac de Rimouski inc.

44. Acceptation de la grille tarifaire du MTQ pour le transport de neige et de glace.

45. Acceptation de l'avis de modification de chantier no 3 dans le cadre du projet du prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré.

46. Recommandation de paiement —prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré- décompte progressif no 3.

#### **URBANISME**

47. Nominations au comité consultatif d'urbanisme.

48. Ratification de mandat à Urba-Solutions prolongation de contrat pour du soutien technique.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

49. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1553, boulevard Jacques-Cartier.

50. Période de questions.

51. Clôture et levée de l'assemblée.

21.11.528  
Martin

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 7 ET 27 SEPTEMBRE AINSI QUE DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 1<sup>ER</sup> ET 8 OCTOBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 27 septembre à 20 h et des séances extraordinaires du 1<sup>er</sup> et 8 octobre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 7 septembre 2021 à 20 h en sa forme et teneur;

il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 27 septembre 2021 à 20 h en sa forme et teneur;

il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 8h30 en sa forme et teneur;

il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du vendredi 8 octobre 2021 à 12 h en sa forme et teneur.

**21.11.529 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 551 788.87 \$ ;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 687 373.81\$.

**ADMINISTRATION**

**21.11.530 MESSAGE DE CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MADAME THÉRÈSE BEAULIEU-ROY, COFONDATRICE DE LES ATELIERS PLEIN SOLEIL**

Considérant le décès de madame Thérèse Beaulieu-Roy, co-fondatrice de Les Ateliers Plein Soleil, le 10 novembre dernier;

Considérant que Mme Beaulieu-Roy fait partie des Grands Mont-Joliens, un titre que lui a attribué le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli en 2013;

Considérant la contribution exceptionnelle de Mme Beaulieu-Roy à la communauté mont-jolienne et mitissienne;

Considérant que tout au long de sa vie, Mme Beaulieu-Roy s'est appliquée à transmettre les savoirs traditionnels et à sauvegarder le patrimoine culturel mitissien;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie, appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal offre ses sincères condoléances à la famille et aux ami-e-s de madame Thérèse Beaulieu-Roy.

**21.11.531 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) quant à l'établissement d'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année civile;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil qui suit pour l'année civile 2022:

- Le 17 janvier à 20 h,
- le 7 février à 20 h,
- le 21 février à 20 h,
- le 7 mars à 20 h,
- le 21 mars à 20 h,
- le 4 avril à 20 h,
- le 19 avril à 20 h,
- le 2 mai à 20 h,
- le 16 mai à 20 h,
- le 6 juin à 20 h,

- le 20 juin à 20 h,
- le 11 juillet à 20 h,
- le 15 août à 20 h,
- le 6 septembre à 20 h,
- le 19 septembre 20 h,
- le 3 octobre à 20 h,
- le 17 octobre à 20h ;
- le 7 novembre à 20 h,
- le 21 novembre à 20h ;
- le 5 décembre à 20 h.

**21.11.532**  
Annie

**APPUI À L'ÉCOLE DU MISTRAL POUR LE PROJET D'INFRASTRUCTURE - TERRAIN SYNTHÉTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'École du Mistral dépose un projet d'infrastructure pour l'installation d'un terrain synthétique au projet de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli appuie le projet de l'École du Mistral pour le projet d'infrastructure - terrain synthétique afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à conclure une entente de service avec l'École du Mistral pour le projet d'infrastructure – terrain synthétique afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli appui le dépôt du projet d'infrastructure – terrain synthétique de l'École du Mistral auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

**21.11.533**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2021.

**21.11.534**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Alain Thibault du district 5 au poste de maire suppléant.

**21.11.535**

**RATIFICATION DE MANDAT COMPLÉMENTAIRE POUR TRAVAUX ADDITIONNELS DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat complémentaire pour travaux additionnels à l'Hôtel de Ville, à la firme Groupe architecture MB Inc., et ce, pour un montant de 3 640\$ plus les taxes.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**21.11.536**

**RATIFICATION DE MANDAT DE PIQUETAGE DES LOTS DE LA RUE GEORGES-HENRI DE CHAMPLAIN**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie le mandat de monsieur Claude Vézina, arpenteur, pour le piquetage des 31 lots de la rue Georges-Henri de Champlain, et ce, au coût de 12 300\$ plus les taxes.

**21.11.537            AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME IDÉES DURABLES INC**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Idées durables Inc. pour de l'accompagnement dans le développement du parc Industriel Pierre-de-Bané, et ce, pour un montant mensuel de 3 000\$ plus les taxes.

**FINANCES**

**21.11.538            DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2018-1397 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière dépose le rapport annuel 2020 portant sur l'application du règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.

**21.11.539            DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2021**

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose les états comparatifs sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2021;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 octobre 2021.

**21.11.540            APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION 3 DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que :

- La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Ville de Mont-Joli approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La Ville de Mont-Joli s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Ville de Mont-Joli atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**21.11.541**

**RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3009 62	Dany Imbeault	1 028.20\$
D 3009 71	Alex Gaudreault	1 601.31\$
D 3010 40	Laurianne Beaulieu	142.68\$
D 3010 67	Brigitte Lavoie	511.18\$

**21.11.542**

**AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
La Ressource	Campagne de financement	200\$
Club Lions	Campagne de financement	100\$
Fondation de la santé de la Mitis	Tournoi de quilles	125\$
	Concert bénéfice	180\$

**21.11.543**

**MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE LORS DE LA VENTE POUR TAXES DE CERTAINS IMMEUBLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes conformément à l'article 536 de la Loi sur les Cités et Villes ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Joël Harrisson, greffier adjoint, son mandataire en vue d'acquérir pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tout immeuble qui ne trouvera adjudicataire lors de la vente pour taxes et devant se tenir à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli situé au 40, avenue de l'Hôtel de Ville.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

21.11.544  
Gilles

#### **AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ACHAT DU 300, AVENUE DU SANATORIUM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli se portera acquéreur du bâtiment sis au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli appartenant à la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de vente dudit bâtiment est fixé à 250 000\$ au taux de 1,67623% l'an et payable en 10 versements annuels, égaux et consécutifs, en capital et intérêt pour les cinq premières années;

**CONSIDÉRANT QUE** que le renouvellement du second terme de 5 ans sera selon le taux obtenu par la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli pourra en tout temps procéder au paiement du solde (partiel ou total) de la somme due;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier paiement sera exigible le 15 janvier 2022 et que le solde de prix de vente sera garanti par une hypothèque de premier rang sur l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente de cet immeuble est non taxable en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. E-15, art. 28 -- [Fournitures entre différentes entités];

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et la MRC de La Mitis en sont venu à un règlement pour les services de génie de la MRC de La Mitis dans le cadre du contrat de Réfection de voirie et prolongement de l'aqueduc de l'avenue du sanatorium (entre le garage municipal et les limites de la municipalité de Sainte-Luce) dont quittance a été donnée par la Ville complétant ainsi l'une des conditions inscrites à l'offre d'achat;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions inscrites à la promesse d'achat signée en date du 13 octobre 2021 ont été complétées à la satisfaction de la Ville de Mont-Joli et que celle-ci accepte la levée de celles-ci;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou madame Kathleen Bossé, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente préparé par Me Nadia Heppell, notaire ainsi que la quittance entre la Ville de Mont-Joli et la MRC de La Mitis.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

21.11.545

#### **RATIFICATION D'EMBAUCHE À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Sacha Chouinard, certifié Croix de Bronze, pour des remplacements à la piscine Gervais Rioux. Monsieur Chouinard sera assujéti à une période de probation et aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

21.11.546

#### **AUTORISATION DE CHANGEMENT DE STATUT DE « SALARIÉ EN PROBATION » À « SALARIÉ TEMPORAIRE » POUR MONSIEUR RÉMI SÉNÉCHAL**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de modifier le statut de monsieur Rémi Sénéchal de « salarié en probation » à « salarié temporaire », la période de probation ayant été complétée.

21.11.547

#### **AUTORISATION DE FORMATION POUR MADAME NOÉMIE RICHARD**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Noémie Richard, responsable aquatique, à suivre une formation de moniteur sauvetage, qui lui permettra de donner des cours de Médaille et Croix de Bronze à nos futurs employés, et ce, au coût de 357\$.



## LOISIRS

### 21.11.548 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'avenant de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent.

### 21.11.549 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉMOLITION DU STADE DU CENTENAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme DemAction a présenté une facture finale pour la démolition du Stade du centenaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement du directeur des finances, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture de DemAction au montant de 240 000\$ plus les taxes pour la démolition du Stade du Centenaire.

### 21.11.550 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de la subvention annuelle de la Ville de Mont-Joli à l'Association du baseball mineur de Mont-Joli au montant de 1 500\$. Ce montant est versé afin de venir en aide à l'Association pour assurer l'entraînement des jeunes pendant la période estivale.

### 21.11.551 **AUTORISATION DE PONT PAYANT À MOISSON MITIS POUR LA GUIGNOLÉE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Moisson Mitis à tenir une activité de financement sous la forme d'un pont payant le 2 décembre prochain, de 7h30 à 9h, de 11h30 à 13h30 et de 15h30 à 16h30. Les bénévoles seront installés aux rues suivantes : Lindsay/Lepage, Jacques-Cartier/Beaupré, Sanatorium/Des Érables et Lindsay/Doucet.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

### 21.11.552 **AUTORISATION DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ACCÈS DU CHÂTEAU LANDRY**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de déneigement des accès du Château Landry à monsieur Sylvain Gagnon, et ce, au coût de 100\$ par mois du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 avril 2022.

### 21.11.553 **AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA PARADE DE NOËL**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les dépenses suivantes pour la parade de Noël :

- Denis Morisset 500\$
- Serge April 400\$
- Décoration du traîneau 450\$
- Chèque cadeau CCI 300\$

**21.11.554           AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de la subvention annuelle de la Ville de Mont-Joli au Club de soccer de Mont-Joli au montant de 2 000\$. Ce montant est versé pour le fonctionnement et l'entretien des terrains.

**21.11.555           AUTORISATION DE SOUTIEN FINANCIER AU COMITÉ JEUNESSE DE LA MAISON DES JEUNES DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière au montant de 700\$ au comité jeunesse de la Maison des jeunes de Mont-Joli dans le cadre du plan d'action 2021-2022.

**21.11.556           AUTORISATION DE CONTRAT DE SERVICE ANNUEL – CIMCO RÉFRIGÉRATION**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'entente de service annuel avec la firme CIMCO Réfrigération pour le système de réfrigération de l'Amphithéâtre Desjardins, et ce, au coût de 6 314.46\$ plus les taxes.

**21.11.557           AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DES ACTIVITÉS DE NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses pour deux activités de conte de Noël. Un conte pour les tout-petits et un conte pour les aînés, le tout pour un montant de 385\$.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**21.11.558           NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE ET RESPONSABLE DE FORMATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les services incendies de la MRC de La Mitis ont désigné le service incendie de la région de Mont-Joli comme gestionnaire et responsable de la formation ENPQ et MSP;

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie de la région de Mont-Joli relève de la Ville de Mont-Joli et de son directeur incendie;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal désigne monsieur Robert Roger, directeur du service incendie comme gestionnaire et responsable de la formation ENPQ et MSP. Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Roger à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente entre celle-ci et l'École nationale des pompiers du Québec.

**21.11.559           AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION OFFICIER 1**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de messieurs Steve Caron et Sylvain Mailloux à la formation d'officier 1 du Cegep Montmorency, via la Ville de Rimouski. Ces cours se feront sous forme hybride (en ligne et présentiel) de janvier à décembre 2022. Les frais reliés à la formation sont prévus au budget du service incendie.

## TRAVAUX PUBLICS

21.11.560

### ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2021-2022

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Sel Windsor 68 288.83\$, incluant les taxes
- Sel Warwick inc. : 75 251.14\$, incluant les taxes
- Sel Icecat 80 960.04\$, incluant les taxes
- Compass minerals ne soumissionne pas

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur des finances et de la greffière;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder à Sel Windsor le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2021-2022, et ce, aux prix unitaires soumis pour un montant total prévisionnel de 68 288.83\$, incluant les taxes.

21.11.561

### ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS HARTON ET CARON POUR L'HIVER 2021-2022 ET 2022-2023

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres auprès de firmes spécialisées;

**CONSIDÉRANT QUE** deux firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- Excavations Léon Chouinard et Fils Itée 19 085.78 \$
- Centre de service MG : 17 600.00\$

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu unanimement d'accorder le contrat à Centre de services MG pour une somme de 17 600 \$ taxes incluses pour le service de déneigement et de déglacage des chaussées du réseau municipal pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023.

21.11.562

### ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – HIVERS 2021-2022 ET 2022-2023

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour le service de déneigement des stationnements municipaux, hivers 2021-2022 et 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé des soumissions pour l'une ou l'autre des huit (8) options au devis;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des propositions et la recommandation du directeur des finances et de la greffière;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'octroyer les contrats de déneigement des stationnements municipaux pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 de la façon suivante :

- Option 1 – « Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers » :  
→Pat Beaulieu et Cie 2 292.60 \$
- Option 2 – « Centre communautaire Père-André-Boutin » :  
→Pat Beaulieu et Cie 2 292.60 \$

- Option 3 – « Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste » :  
→Pat Beaulieu et Cie 2 292.60 \$
- Option 4 – « Hôtel de Ville » :  
→Pat Beaulieu et Cie 11 037.60 \$
- Option 5 – « Intersection Chemin des Peupliers/Chemin du Lac »  
→Pat Beaulieu et Cie 1 126.76 \$
- Option 6 – « Maison des Jeunes » :  
→Pat Beaulieu et Cie 781.83 \$
- Option 7 – « Amphithéâtre Desjardins » :  
→Centre de services MG 15 636.60 \$
- Option 8 – « Pavillon Lebel » :  
→Déneigement Jocelyn Ouellet 919.80 \$
- Option 9 – « Caserne 31 »  
→Déneigement Jocelyn Ouellet 4 369.05 \$

Les montants mentionnés à la présente résolution incluent les taxes applicables, et ce, aux prix forfaitaires soumis inscrits aux bordereaux de soumission.

21.11.563

#### **AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME SANI-MANIC POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a effectué un appel d'offres sur invitation pour le service de vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques et puisards;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission conforme a été déposée;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi d'un contrat à la firme Sani-Manic pour la vidange des fosses septiques pour les années 2022-2023 et 2024 pour un prix de 195 \$ (2022), 198\$ (2023) et 200\$ (2024) par unité, ce qui représente un montant total de 64 782.50 \$ taxes incluses pour les trois ans.

21.11.564

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Les Pétroles BSL (Sonic) 264 922.70 \$ avant taxes
- Harnois Énergie Inc. 262 418.50\$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** le profit le plus bas inscrit aux soumissions;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des finances, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accorder à Harnois Énergie Inc. le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2022, et ce, pour un montant total de 262 418.50\$ incluant les taxes.

21.11.565

#### **ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES, DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour l'attribution du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une entreprise a présenté une soumission pour les trois (3) options à savoir :

- Les Serres de la Baie SENC : Option 2 (plantes vivaces) 569.94 \$  
Option 3 (fleurs annuelles) :16 784.57\$  
Option 4 (plantes potagères) : 893.47\$

**CONSIDÉRANT** l'analyse de ladite soumission et la recommandation émise par monsieur William Lévesque-Page, superviseur voirie aux travaux publics;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs vivaces et de plantes potagères à Les Serres de la Baie, et ce, au montant de 18 247.99\$ taxes incluses.

21.11.566

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour l'obtention de soumissions relativement aux services de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour les années 2022, 2023 et 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé des propositions à savoir :

- Bouffard Sanitaire inc. 950 230.05 \$
- Exploitation Jaffa inc. : 843 894.49 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur des finances, de la greffière et de la directrice de l'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour les années 2022, 2023 et 2024 à la firme Exploitation Jaffa inc. aux prix unitaires soumis pour un montant total de 843 894.49\$, incluant les taxes.

21.11.567

**RATIFICATION DE MANDAT À LA FIRME LER POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT PLUVIAL ET DE L'ÉMISSAIRE DE LA RUE D'ANJOU**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'octroi d'un mandat à la firme LER pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de reconstruction d'un égout pluvial et de l'émissaire de la rue d'Anjou, et ce, au coût de 10 744.50\$ plus les taxes.

21.11.568

**ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'ASSOCIATION LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics désire se prévaloir des services de l'Association des transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour la répartition des transporteurs de neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté une politique administrative pour le transport de matières en vrac en priorisant les transporteurs de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli exige qu'une répartition équitable soit appliquée entre les camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de neige;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil mandate l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2021-2022.

21.11.569

**ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MTQ POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec (MTQ) établit annuellement les tarifs de transport de neige et de glace pour les opérations de déneigement de son réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. a adopté cette grille tarifaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a mandaté l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2021-2022;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter la grille tarifaire du ministère du Transport du Québec pour le transport de neige et de glace parue le 31 mai 2021 afin d'utiliser les tarifs suivants :

Kilomètre en charge (km)	Tarif au mètre cube (\$/m <sup>3</sup> )
1 à 1,9	1,656
2 à 2,9	1,911
3 à 3,9	2,166

21.11.570  
Gilles

**ACCEPTATION DE L'AVIS DE MODIFICATION DE CHANTIER NO 3 DANS LE CADRE DU PROJET DU PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'avis de modification de chantier no 3 selon les recommandations de SNC Lavallin suivantes :

DC – SNLC-03	Pose d'une base de lampadaire Supplémentaire	1 302.46\$
DC – SNLC -05	Déboisement pour le remblayage	4 895.16\$
TS-03	Décontamination du MG-20	4 504.55\$
TS-05	Remblai et reprofilage des terrains	443.57\$
Pour un total des travaux :		11 145.74\$

21.11.571

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT —PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ- DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée a présenté une demande de paiement no 3 pour le prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré au montant de 260 072.42\$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant inclus une retenue contractuelle de 10%;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 3 et la recommandation de la firme SNC Lavallin et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 3 au montant de 260 072.42\$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée.

## **URBANISME**

### **21.11.572 NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme les personnes suivantes à siéger au comité consultatif d'urbanisme soient : messieurs Alain Thibault, conseiller du district 5, monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6 et Bruno Desrosiers, siège citoyen.

### **21.11.573 RATIFICATION DE MANDAT À URBA-SOLUTIONS PROLONGATION DE CONTRAT POUR DU SOUTIEN TECHNIQUE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat de soutien technique octroyé à Urba Solutions du 4 octobre au 17 décembre 2021, et ce, au coût de 1575\$ par semaine et de 95\$/heure pour des services supplémentaires. Par la même résolution, le conseil accepte que madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service de l'urbanisme, ait signé pour et au nom de la Ville le contrat de services professionnels.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **21.11.574 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1553, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé une demande pour une modification concernant les travaux de rénovation du recouvrement extérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau visuel a été présenté aux membres du comité;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située dans la zone 410 (MTF) et est soumis au Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le visuel initial avait déjà été approuvé lors de la séance du 28 octobre 2020 et que les modifications apportées sont mineures;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de PIIA du 1553, boulevard Jacques-Cartier.

### **21.11.575 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Banville mentionne que tout l'été le CN a entreposé des traverses de chemin de fer traitées au kréosote et que celles-ci dégagent des odeurs fort désagréables. Elle mentionne s'être plainte à la Ville et avoir reçu une réponse du directeur général suite à une discussion qu'il a eu avec le CN. Madame Banville mentionne que le kréosote a des effets néfastes sur la santé des citoyens et pourquoi ces traverses ont été entreposées en plein centre-ville plutôt que sur le terrain du CN situé plus au nord.

De plus, madame Banville demande si la Ville est au courant des produits chimiques transportés par le CN et si elle est préparée en cas d'incendie.

Monsieur Soucy répond que la Ville est intervenue auprès du CN en ce qui concerne les odeurs dégagées, que si elle a d'autres questions, elle a le loisir de s'adresser directement au CN. Monsieur Soucy mentionne également que le directeur incendie est au courant des produits chimiques qui circulent par train et que le service incendie est préparé.

Madame Banville demande quels sont les produits transportés?

Monsieur Soucy répond qu'il ne peut répondre à cette question puisqu'il s'agit d'une question de sécurité civile.

Monsieur Denis Morisset tient à remercier le conseil municipal pour le travail accompli. Il aimerait que la formule du défilé pour 2022 revienne à celle qu'elle a été de 2013 à 2017, la Ville s'occupait de rallier les organismes et monsieur Morisset s'occupait des entreprises. Il aimerait également que le projet se développe un peu plus et aimerait avoir l'appui de la Ville.

Monsieur Soucy remercie monsieur Morisset de son implication et intérêt, et mentionne que lorsque le nouveau directeur/directrices des loisirs sera en place, ils seront mis en contact pour l'organisation de cet événement.

Monsieur Michel Gendron demande si les lampadaires seront installés avant l'hiver dans la rue Georges-Henri de Champlain.

Monsieur Soucy répond que non, cela sera complété au printemps ainsi que l'asphaltage. Par contre, le déneigement sera fait jusqu'à la nouvelle construction.

**21.11.576**

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h11 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière